



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 6 février 2017, tenu le lundi 27 février 2017 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Est également présent, M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics.

060/27-02-17

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 6 février 2017 à la suite de son ajournement.
Il est 17 h.

ADOPTÉE

061/27-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 285 mettant fin au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation - Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) - Octroi du contrat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Approbation du Règlement numéro 38 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 1 730 000 \$ pour le lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge
2. Approbation du Règlement numéro 39 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 3 850 000 \$ pour le lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge
3. Approbation du Règlement numéro 40 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 550 000 \$ pour l'acquisition de bacs roulants de 240 litres ainsi que de bacs de cuisine
4. Autorisation de signatures – Remplacement de la résolution numéro 328/19-12-16
5. Autorisation de signatures d'un acte de cession d'un immeuble en faveur de la Ville – Suivi d'une vente pour taxes 2008-2009
6. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 – Modification à la résolution numéro 456/07-11-16

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

062/27-02-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 285 METTANT FIN AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE NEUVE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que, puisqu'une copie du règlement n'a été remis aux membres du conseil que le jour de la séance, le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, fait lecture du règlement pour son adoption, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 285 mettant fin au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017

Que le règlement numéro 285 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 285 mettant fin au programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

063/27-02-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01 SUR INVITATION - TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation pour des travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), le résultat de l'ouverture des soumissions du 16 février 2017 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Construction Paul Jr Mailloux Le 16 février 2017 à 13 h 46	76 912,53 \$
Construction Pauzé & Fils inc. Le 16 février 2017 à 13 h 53	80 464,10 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des deux (2) soumissions reçues effectuées par le greffier ainsi que par le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur « Construction Paul Jr Mailloux »;

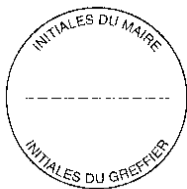
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la réalisation des travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) à l'entrepreneur « Construction Paul Jr Mailloux », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 15 février 2017 au montant total de 66 895 \$ plus les taxes applicables (montant de 76 912,53 \$ incluant les taxes).

Que les travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soient décrétés et effectués conformément à l'appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation de la Ville daté du 19 janvier 2017 et aux plans (dessins) 1 de 2 et 2 de 2 préparés par l'architecte, M. Pierre-Luc Beauregard, de la firme « Grume, bureau d'architecture/GBA inc. » et datés de juillet 2016.

Que la dépense reliée au présent contrat soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

064/27-02-17

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 38 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 730 000 \$ POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 38 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 1 730 000 \$ pour le lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, le tout étant résumé comme suit : un emprunt de 1 311 800 \$, sur une période de vingt (20) ans, pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation située dans une partie du bâtiment de l'ancien centre de tri (partie 1) et un emprunt de 418 200 \$, sur une période de dix (10) ans, pour l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur (partie 2).

ADOPTÉE

065/27-02-17

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 39 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 850 000 \$ POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

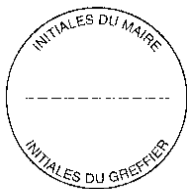
D'approuver le Règlement numéro 39 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 3 850 000 \$ pour le lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, tel emprunt étant sur une période de quinze (15) ans et se résumant comme suit : pour la construction de deux (2) nouvelles cellules, soit les cellules 5 et 6, et notamment, l'installation de géo-membranes synthétiques, ainsi que l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 16 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout selon le décret numéro 470-2005 et modifié par le décret 483-2014 délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

066/27-02-17

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 40 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 550 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE BACS ROULANTS DE 240 LITRES AINSI QUE DE BACS DE CUISINE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017

D'approuver le Règlement numéro 40 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt de 550 000 \$, sur une période de cinq (5) ans, pour l'acquisition de bacs roulants de 240 litres ainsi que de bacs de cuisine.

ADOPTÉE

067/27-02-17

Remplacée par la
résolution numéro
417/04-12-17

AUTORISATION DE SIGNATURES – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 328/19-12-16

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme les signataires suivants pour tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 27 février 2017 :

Mairesse :	Mme Déborah Bélanger
ou	
Maire suppléant :	identifié par résolution du conseil
ET	
Trésorière :	Mme Guylaine Giroux
ou	
Directeur général :	M. Hervé Rivet
ou	
Greffier et directeur général adjoint :	M. Pierre-Alain Bouchard
ou	
Greffière adjointe :	Mme Lise Cadieux.

D'autoriser chaque membre du conseil municipal à signer tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque la mairesse et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 328/19-12-16 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016 à 19 h 45.

ADOPTÉE

068/27-02-17

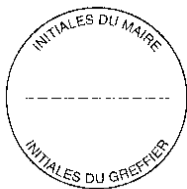
AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN ACTE DE CESSION D'UN IMMEUBLE EN FAVEUR DE LA VILLE – SUIVI D'UNE VENTE POUR TAXES 2008-2009

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 350/04-10-10, adoptée à la séance ordinaire du 4 octobre 2010, le conseil a mandaté M^e Nicole Janelle, notaire, afin d'acquérir, entre autres, un immeuble ayant été vendu par la MRC d'Antoine-Labelle pour non-paiement des taxes le 8 mai 2008 et identifié par le matricule numéro 2654-35-1013;

CONSIDÉRANT que le rôle d'évaluation indiquait à cette époque que cet immeuble appartenait à M. Scanzano Matteo alors qu'il était plutôt la propriété de M. Dominico Luca;

CONSIDÉRANT que la succession de M. Dominico Luca, Mmes Térésa et Rosina Luca, a accepté de céder l'immeuble en faveur de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer l'acte de cession en faveur de la Ville de Rivière-Rouge, avec les représentants de la succession de M. Dominico Luca, concernant l'immeuble étant désigné comme une partie du lot 94, rang B du cadastre officiel du Canton de Turgeon.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à intervenir à l'acte de déclaration de décès et de transmission de M. Dominico Luca pour confirmer être adjudicataire suite à une vente pour taxes tenue le 8 mai 2008.

ADOPTÉE

069/27-02-17

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017 – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 456/07-11-16

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 456/07-11-16, adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2016, le conseil a fixé, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce calendrier et ladite résolution numéro 456/07-11-16 pour changer entre autres l'heure des séances ordinaires des mois suivants : mars, avril, juin, juillet, août, septembre et octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 456/07-11-16, adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2016, afin de changer l'heure des séances ordinaires des mois suivants : mars, avril, juin, juillet, août, septembre et octobre 2017 du conseil de la Ville de Rivière-Rouge.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2017 auront lieu :

- le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30
- le lundi 6 février 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- **le lundi 6 mars 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- **le lundi 3 avril 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- le lundi 1^{er} mai 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- **le lundi 5 juin 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- **le mardi 4 juillet 2017 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- **le lundi 7 août 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- **le mardi 5 septembre 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- **le lundi 2 octobre 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30**
- le mercredi 15 novembre 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017
AJOURNÉE AU 27 FÉVRIER 2017

- le lundi 4 décembre 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du calendrier modifié soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

Que le paragraphe suivant soit retiré de la résolution numéro 456/07-11-16, adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2016, puisqu'il n'est plus requis étant donné qu'il y aura dorénavant une séance du conseil d'agglomération à tous les mois en 2017, à l'exception du mois de janvier 2017:

« De décréter que lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville prévue à la présente résolution, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération. ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

070/27-02-17

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 07.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse